

Collèges : Et de 5 !

Cinquième rentrée depuis septembre : la première, une « normale », souvent tendue cependant à cause du manque de moyens, une seconde après un weekend de préparation expresse en télétravail : c'est le confinement pour tous, capacités d'adaptation extrêmes, impréparation totale, matériel inadapté ; ensuite trois nouvelles reprises avec des aménagements différents. A chaque rentrée ses emplois du temps, ses élèves, ses gestes barrières, ses sens de circulation, ses gels, lingettes, sens interdits...

La dernière phase en mode déconfinement grand large, pas plus rassurante que les autres mais avec un bon motif de satisfaction : les élèves reviennent en masse, ouf l'école a retrouvé son sens, l'adhésion est importante, ils sont parfois fiers de montrer leur travail.

On rassure un peu sur cette nouvelle étape, on écoute quelques doléances et on revient au thème central : l'éducation.

Entre les élèves au cahier parfait, ordonné, photocopies couleur et celui où se battent deux pages pas terminées, celui en bataille où deux photocopiés traînent..., il y a l'élève qui baisse les yeux et explique l'avoir oublié ...

Le monde injuste du confinement se rappelle à notre souvenir :

il y a une triste réalité à prendre en compte, l'accentuation des écarts entre les élèves, le grand écart pédagogique a

encore pris de l'ampleur.

Casse-tête de la reprise : on révisé, on reprend, on avance ? Bon deux semaines c'est peu mais on fera le maximum pour les remettre sur les rails, remotiver les troupes, donner l'envie.

Les conseils de classe se tiennent avec des appréciations souvent vagues, on ne peut pas ne pas encourager ceux qui ont fait des efforts, mais le cadre familial ayant été déterminant on marche sur des œufs, on encourage ceux pour qui la rentrée de septembre risque d'être compliquée, mais on espère aussi.

On espère quelques moyens supplémentaires en groupe, des aides psychologiques, des aides aux devoirs, des classes pas trop chargées pour pouvoir faire face à cette « catastrophe éducative ».

Mais que va-t-on réclamer, nous sommes inconscients des problèmes budgétaires ! D'ailleurs où est le problème ?

Notre ministre va mettre en place les vacances apprenantes : on est certains d'avoir une rentrée « NORMALE »

Dommage on a bien montré que le changement on savait le gérer, alors pour changer, un peu de confort de travail on n'est pas contre !

Anne Marie Bonhomme (SNES FSU 46)

Pour une protection sociale de haut niveau : Les retraités-es aux cotés des actifs

Si la crise sanitaire a touché l'ensemble de la population avec plus ou moins d'ampleur selon les conditions de vie, les retraités-es, particulièrement les plus âgés (en Ehpad ou à domicile) ont payé un lourd tribut au Covid 19 et subi les conséquences des politiques néolibérales : délocalisation, mesures contre l'hôpital public, le système de santé public, les choix budgétaires...

La crise a rappelé que l'accès à un bon système de santé est une nécessité que le gouvernement doit traduire en décisions fortes.

Certes, il se décide enfin à mettre en chantier la loi grand âge tant attendue mais le projet de création d'une 5ème branche avec « plusieurs financeurs aux côtés de la sécurité sociale » est porteuse de lourdes menaces inégalitaires. La perte d'autonomie est un aléa de la vie au même titre que l'invalidité, la maternité, les accidents du travail... Elle doit donc être prise en charge à 100% dans la branche maladie de la Sécurité Sociale. D'autant que le financement prévu par le gouvernement est notoirement insuffisant :

2,3 milliards d'euros de CSG alors que le rapport Libault chiffre les besoins supplémentaires à 6 milliards d'euros en 2024 et 10 milliards en 2030.

De plus, la crise sanitaire conduit à un tsunami social avec son cortège de licenciements, de chômage, de pauvreté augmentée. Il faut dénoncer les tentatives d'opposer les générations entre elles. Les retraités-es qui ne forment pas une catégorie homogène ne sont pas des privilégiés : 7% d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté et 1, 1 million ne vivent que de

la pension de réversion. Actifs et retraités n'ont pas à payer ni la récession ni la chute du PIB alors que le gouvernement refuse de rétablir l'ISF, de promulguer une réforme fiscale juste, poursuit sa politique d'aide aux entreprises sans contrepartie ...

Au contraire, il faut reconnaître l'apport des retraités, leur place dans la société et engager une politique dynamique de lutte contre l'isolement social. Il est urgent de rappeler que la retraite n'est pas une allocation mais un droit acquis issu du statut de salarié. C'est le sens de notre revendication d'un retour à l'indexation des pensions sur les salaires.

Il faut aussi de rappeler que les retraités sont des citoyens à part entière. Ils participent avec les actifs aux initiatives communes notamment pour un système de santé qui réponde aux besoins de toutes et tous.

C'est ainsi qu'ils soutiennent les mobilisations des personnels de santé et leurs revendications : revalorisation salariale, arrêt de la fermeture de lits et d'établissements, budget à la hauteur des besoins...

(journées d'action des 16 et 30 juin 2020).

Dans ce combat commun, ils sont engagés dans la bataille pour une protection sociale de haut niveau tirant les enseignements de la crise aiguë et poursuivront, si nécessaire, leur engagement contre la retraite à points.

Actifs et retraités ont des intérêts communs pour construire un après où chacun.e ait sa place.

Jean-Louis Viguier pour la SFR FSU 46

Suppl. au N° 100 : Avril—Mai—Juin 2020

EDITO : L'espoir d'un monde d'après est dans nos luttes !

Qu'ils sont loin déjà les mea-culpa contrits et les promesses que l'on ferait dorénavant autrement de nos gouvernants en début de crise sanitaire. Un mois et demi après le début du déconfinement les protocoles sanitaires sont devenus des accessoires juste bons à servir à dédouaner les responsables et la priorité de la santé est redevenue le profit, avec en ligne d'horizon la remise au travail des salariés.

Sitôt la peur de se voir contester sa légitimité, notre gouvernement a séché ses larmes de crocodile et en est revenu à ses vieilles habitudes et ses vieilles priorités, avec d'autant plus d'élan que l'Etat d'urgence sanitaire prolongé de façon ouverte jusqu'au 10 juillet et de façon déguisée jusqu'à la fin de l'année, lui donne des pouvoirs extraordinaires.

Il y aura bien un monde d'après mais ils font en sorte qu'il soit le même qu'avant ... en pire.

Après avoir applaudi les soignants, on noie les promesses sous un oiseau « Ségur » et on recommence à essayer de dénigrer l'action revendicative en prenant prétexte de la violence de certains manifestants. Pourtant malgré cela le mécontentement est bien là, avec derrière une prise de conscience plus large que cela ne peut recommencer comme avant sans que nous allions à la catastrophe collective. Le mouvement du 16 juin de soutien au personnel hospitalier et aux soignants dans leurs revendications est là pour le montrer. L'idée a fait son chemin qu'il ne pourra y avoir un monde d'après durable sans justice sociale et souci écologique.

Bien entendu le changement ne surgira pas telle Athéna de la tête de son père, tout armée et casquée ; il faudra pour en accoucher un puissant mouvement revendicatif et de puissantes luttes sociales, et donc une prise de conscience élargie de la nécessité de ce changement. Là encore cela ne se fera pas tout seul, mais nous, organisations syndicales et en premier lieu la FSU, sommes là pour faire éclore cet espoir.

Le monde d'après sera ce que nous le ferons !

Fédération Syndicale Unitaire pour l'Éducation, la Recherche, la Culture—Bulletin de la section départementale de la FSU46, 80 rue des jardiniers, 46000 CAHORS Tel 0565229765 Mail fsu46@fsu.fr Directeur de la publication : Yves française Imprimé par nos soins Prix = 1 euro. Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique des syndicats nationaux de la FSU 46. Conformément à la loi du 8 janvier 1978, vous pouvez y avoir accès, ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU46, 80 rue des jardiniers, 46000 CAHORS Tel 0565229765 Mail fsu46@fsu.fr N° ISSN 1268-0613 ; CPPAP : 1220S07627

30 juin 2020

L'HOSPITALET PPDC

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



Page 1: Edito

Page 2 : Répression syndicale dans le Lot !

Page 3 : Dispositif 2S2C ; 1er degré

Page 4 : Collège ; Retraités

Répression syndicale dans le Lot !

Un enseignant syndicaliste de Cahors convoqué au tribunal

Sitôt le confinement terminé, le monde d'avant reprend son cours : on apprend la convocation au tribunal de Cahors d'Alain Rey, professeur au lycée Monnerville et représentant syndical FO dans le département, suite à la mobilisation intersyndicale de janvier contre les E3C (nouvelles épreuves de contrôle continu du bac Blanquer). Il lui est reproché « d'avoir pénétré ou s'être main

vaincre du bien-fondé de ses réformes ? Parce qu'en effet réforme du lycée, des retraites, de la fonction publique, ... ça ne passe pas. Malgré tous les beaux discours qui répètent à l'envi que c'est pour notre bien, les Français ont compris les dangers de ces réformes et la contestation ne s'éteint pas. Alors le gouvernement est de plus en plus tenté par la répression syndicale, pour impressionner dans l'espoir d'empêcher les futures mobilisations. Des poursuites contre des collègues syndiqués sont engagées à Clermont-Ferrand, à Montbrison, à Carcassonne, à Melle, à Strasbourg et donc à Cahors.



tenu, le 21 janvier dans l'enceinte du lycée Clément Marot de Cahors sans y être habilité ou y avoir été autorisé par les autorités compétentes dans le but de troubler la tranquillité ou le bon ordre public. »

Alain Rey n'avait bien entendu aucune intention de troubler la tranquillité ou l'ordre public, il ne faisait qu'exercer son mandat syndical, en accompagnant un certain nombre de collègues de l'établissement qui protestaient pacifiquement contre les E3C.

Comment ne pas voir dans cette pénalisation de l'action syndicale une tentative d'intimidation de la part d'un gouvernement qui n'arrive pas à con-

Pourtant ces mesures suscitent surtout l'indignation et beaucoup y voient une raison supplémentaire de s'opposer à des réformes injustes. Une centaine de manifestants se sont rassemblés mercredi 24 juin devant le tribunal de Cahors pour soutenir Alain Rey, à l'appel de l'intersyndicale départementale. Son audition ayant été reportée parce que ses avocats n'avaient toujours pas reçu le dossier, rendez-vous est pris pour revenir encore plus nombreux le 8 juillet. La liberté de manifester doit rester un droit fondamental de notre démocratie !

Florence Cabrit (SNES-FSU 46)

Dispositif 2S2C : santé, sport, culture et civisme

La mode est au sigle mélangeant chiffres et lettres comme nous le faisons tous lors d'une inscription sur un site internet.

Ce code à mémoriser demande aussi un décryptage précis et laborieux par ceux qui peuvent et veulent prendre le temps.

Ce nouveau sigle, **2S2C** **comprenez : santé, sport, culture, civisme**, c'est le code secret pour notre gouvernement.

Dans un contexte sanitaire nécessitant des solidarités, l'Etat rentre dans une guerre souterraine pour externaliser une partie de l'enseignement : l'EPS, l'éducation musicale, les arts plastiques, l'éducation civique...

Il hiérarchise les disciplines, et laisse entendre que n'importe quelle personne peut « occuper » les enfants.

L'enjeu est bien d'occuper et non d'enseigner ou d'éduquer. Occuper pour que les parents puissent travailler et faire vivre l'économie du pays.

L'Etat fait le constat qu'au-delà de 15 par classe il peut y



avoir des risques sanitaires. Les médias avancent que le Covid va rester. Et bien : dédoublons les classes, ouvrons les postes au concours pour permettre durablement un enseignement de qualité. Non !!! Le gouvernement organise une baisse de qualité et de la quantité dans l'Education Na-

tionale

en mettant en place le dispositif au nom barbare de 2S2C : santé, sport, culture, civisme.

Dans notre département, plusieurs conventions ont été signées pour mettre en place des activités occupationnelles : un peu de jeu au ballon ovale, un peu d'activité manuelle... Elles sont mises en place dans les écoles et pour le moment pas du tout dans les collèges et les lycées.

Au-delà des personnes qui pourraient être amenées à intervenir auprès des élèves, il faut garder en tête le contexte et l'idéologie de ce type de dispositif : la hiérarchie des disciplines et la volonté d'ouvrir ce service public à la marchandisation.

Laure Foltzer (SNEP FSU 46)

Loi de la Fonction Publique et Premier degré

Des effets délétères de la loi Blanquer sur la fonction publique dans le premier degré

Cette loi présentée l'année dernière et contre laquelle la FSU avait mobilisé durant des mois est bien passée et l'on voit jour après jour ses effets néfastes en termes de conditions de travail, de bien-être au travail et au travers des règles s'appliquant aux fonctionnaires, fortement dégradées !

Les opérations de mouvement par exemple : exit le paritarisme, vive la gestion unique par l'administration. Du coup un risque accru de se retrouver loin de chez soi sur des postes non demandés et parfois spécialisés. Mais rassurez vous; le but est simplement de faire remonter au ministère un beau tableau indiquant que tous les voyants sont au vert, surtout le nombre d'affectations à titre définitif ! Alors que les 2 phases du mouvement étaient plus satisfaisantes, pourquoi changer au détriment des collègues ?

A la suite de cela, les collègues perdants devront gérer les contraintes kilométriques, familiales, la fatigue, l'impossibilité de s'impliquer totalement pour leur classe... Tout le monde sera perdant : les élèves, les parents et les enseignants.

N'oublions pas les postes à profil qui sont accordés en dehors de tout barème, sans qu'il y ait à vérifier quoi que ce soit : le jury est souverain.

Les opérations de promotion : ne participant plus aux promotions les Organisations Syndicales ne peuvent plus corriger les erreurs de barèmes qui persistent chaque année malgré tout le bon vouloir des services (qui d'ailleurs sont eux aussi débordés suite à des réductions de personnels, des non rem-

placements, la valse des contractuels...). Pourquoi conserver le paritarisme qui pouvait remédier à toutes ses erreurs ? Circulez il n'y a plus rien à voir.

Les personnels de direction : le rejet du statut était bien clair suite au suicide de C Renon et la large consultation qui a suivi. Pourquoi ne pas profiter de la crise du COVID pour faire passer une loi dont personne ne veut ? ... C'est la question que notre ministre s'est posée et il est passé de suite à l'action. En plus c'est tranquille, il y a le double paravent du covid et des vacances qui approchent : une pure stratégie du choc !

Les directrices -teurs, ultra sollicités durant la période, apprécieront la méthode : cela ressemble étrangement au référendum sur la constitution européenne : on vous consulte et ensuite on vous « insulte » ; le fameux « dialogue social supposé » inondant tous nos médias...

La rupture conventionnelle, mise en place pendant la lutte contre la réforme des retraites en décembre dernier, contre l'avis de tous, vise à faire baisser le nombre de fonctionnaires. Et bien les collègues souhaitant quitter l'éducation nationale se voient opposer une fin de non recevoir, ce n'est pas prêt ! Ou comment l'état n'est même pas capable de mettre en place un dispositif allant dans son sens. Ce serait il rendu compte qu'il était néfaste ?

Vous l'avez compris : la loi Blanquer, à part amener du mal être au travail, un assouplissement des règles régissant les fonctionnaires (mobilité etc...) n'apporte rien de bon !